

## AVIS PUBLIC

### RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE D'AMOS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville d'Amos devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 a été déposé le 22 octobre 2024 au bureau de la soussignée, situé au 182 de la 1<sup>re</sup> Rue Est à Amos où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision concernant ce rôle prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1) être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025;
- 2) être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

Ville d'Amos  
Services administratif et financier  
182, 1<sup>re</sup> Rue Est  
Amos (Québec) J9T 2G1

- 3) être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- 4) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de tarification en vigueur de la Ville d'Amos (payable par chèque visé ou mandat-poste) et applicable à l'unité d'évaluation.

DONNÉ À AMOS CE 28 OCTOBRE 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M<sup>re</sup> Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 28 octobre 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 28 octobre 2024

---

M<sup>re</sup> Claudyne Maurice, greffière